

**ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE PORTANT RENOUVELLEMENT DE L'ACCORD DE COOPÉRATION DU 6 MARS 1958 CONCERNANT L'UTILISATION PACIFIQUE DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE**

I

*L'Ambassadeur du Canada au Chef du Département politique de la Suisse*

Berne, le 1<sup>er</sup> décembre 1971

N° 29

MONSIEUR LE CONSEILLER FÉDÉRAL,

J'ai l'honneur de me référer à l'«Accord de Coopération entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse concernant l'utilisation pacifique de l'énergie atomique» du 6 mars 1958, qui est entré en vigueur entre nos deux Gouvernements le 31 juillet 1958.

Par un échange de notes en date du 23 avril 1969, cet Accord a été renouvelé pour une période de trois ans à compter du 31 juillet 1968. Étant donné que ledit Accord renouvelé doit expirer le 31 juillet 1971, j'ai l'honneur de proposer que le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse renouvellent l'Accord pour une période d'un an et que, sauf dénonciation par une partie six mois avant son expiration, l'Accord soit prorogé tous les ans par tacite reconduction.

J'ai aussi l'honneur de proposer que, conformément au paragraphe 3 de l'Article IV de l'Accord, l'Agence internationale de l'énergie atomique soit priée, à un moment convenable, d'appliquer ses garanties à toutes les matières nucléaires maintenant assujetties aux dispositions du présent Accord entre le Gouvernement du Canada et le Gouvernement de la Confédération suisse, et que tout transfert futur de matières nucléaires du Canada à la Suisse soit protégé par les garanties qu'applique l'AIEA.

Si les propositions qui précèdent agréent au Gouvernement de la Confédération suisse, j'ai l'honneur de proposer que la présente note, et votre réponse, dont les versions anglaise et française font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> août 1971.

Veillez agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'assurance de ma très haute considération.

L'Ambassadeur  
JAMES A. ROBERTS

Monsieur Pierre Graber,  
Conseiller fédéral,  
Chef du Département politique,  
Berne.